

"Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Monsieur l'Ambassadeur,

Madame la Représentante de l'Autorité centrale pour l'adoption de Madagascar,

Madame la Présidente du Comité national d'adoption des enfants au Togo,

Monsieur le Directeur, Madame la sous-Directrice,

Mesdames et Messieurs les Responsables d'association,

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis,

Je suis heureuse d'ouvrir les travaux de votre séminaire pour la deuxième année consécutive. C'est avec plaisir que je vous accueille en nos murs pour traiter d'une question qui n'autorise ni l'approximation, ni les approches abstraites.

L'adoption engage l'individu dans ce qu'il y a de plus fondateur, de plus structurant : c'est vrai pour les enfants, ça l'est aussi pour les parents.

Il importe donc d'aborder la question avec sérieux et délicatesse. Chacun de vous, je le sais, est habité par cette responsabilité. Vos actions sont réfléchies et empreintes de générosité. Il faut cette double exigence pour permettre à l'enfant de s'affirmer et de s'épanouir.

L'État soutient votre action et il sait compter sur votre professionnalisme et votre engagement.

La protection de l'enfance et le principe de subsidiarité guident, de longue date, l'action de la France en matière d'adoption internationale. Cela nous conduit à privilégier une approche globale, qui favorise le maintien des structures familiales, prévient l'abandon, et accompagne la parentalité.

Rares sont les pays d'accueil à se montrer si attentifs aux conditions, mais aussi aux contextes de l'adoption. Notre réseau de volontaires de l'adoption internationale, unique au monde, traduit la volonté française de protéger l'enfance, et d'inscrire la politique d'adoption dans une logique de coopération avec les pays d'origine.

Cinq volontaires sont aujourd'hui en poste à Madagascar, en Éthiopie, au Vietnam, en Haïti et en Inde : cinq jeunes femmes dynamiques et engagées, qui font la fierté de la France.

En lien avec les autorités locales, elles définissent et mettent en oeuvre des programmes de lutte contre l'abandon des enfants. Elles proposent des formations et des aides aux jeunes mères célibataires, ou encore une prise en charge des enfants des rues.

La même logique de coopération inspire la Mission de l'adoption internationale, qui facilite la mise en place ou la consolidation, dans les pays d'origine, des autorités centrales pour l'adoption internationale.

À la faveur de ces actions, et en raison de l'augmentation du nombre de pays adhérant à la convention de La Haye de 1993, les formes de l'adoption évoluent.

Tout d'abord, le nombre d'adoptions internationales diminue en France. Il y en a eu 1569 dans notre pays en 2012, contre 2003 en 2011 ; une diminution partiellement compensée par la hausse des adoptions nationales.

La seconde mutation concerne le profil des enfants adoptés. Leur âge tend à augmenter : un enfant sur trois arrivé l'an dernier en France avait plus de cinq ans. Un nombre croissant d'enfants sont accueillis avec un frère, une sœur, parfois plusieurs. Enfin, 21 % des enfants adoptés l'an passé étaient atteints d'une pathologie.

Ces évolutions créent des besoins spécifiques et nouveaux pour les familles. Il revient au ministère de la famille et au ministère des affaires étrangères d'y répondre, pour que le projet familial se bâtisse sereinement.

Cela justifie les efforts budgétaires consentis par l'État en faveur de l'adoption internationale. Ils sont significatifs et pérennes. Pour preuve, la dotation de 3 millions d'euros accordée en 2013 à l'Agence française de l'adoption.

Ce budget consacre l'action de l'Agence, véritable service public grâce auquel l'égalité d'accès des candidats à l'adoption est garantie. C'est une spécificité française à laquelle les parents et les professionnels sont très attachés.

Il est important de souligner ici combien l'Agence française de l'adoption et les organismes agréés pour l'adoption mènent une action complémentaire et exemplaire.

Votre collaboration et votre adhésion à des valeurs fortes font honneur à notre pays. Elles sont aussi un gage de confiance pour nos partenaires étrangers.

L'Afrique sera au coeur de vos discussions aujourd'hui. Je m'en félicite. Ce choix, quelques semaines après le sommet de l'Élysée, est l'expression de liens resserrés et renouvelés avec ce continent. À l'heure où ce continent s'ouvre davantage à l'adoption internationale, votre maîtrise des enjeux et vos expériences respectives permettront l'épanouissement d'une relation équilibrée avec nos partenaires.

Il faut que notre partenariat avec l'Afrique adopte les formes qui prévalent ailleurs dans le monde. Nous prendrons notre pleine part à cette ambition :

- en encourageant un plus grand nombre de pays à ratifier la convention de La Haye sur la protection de l'enfance et la coopération internationale ;
- en soutenant certaines autorités centrales africaines afin qu'elles sécurisent les procédures d'adoption ;
- en renforçant les collaborations avec les pays d'accueil, de manière à généraliser des normes conjointes de contrôle ;
- en encourageant enfin l'Agence française de l'adoption et les organismes agréés pour l'adoption à davantage s'implanter sur le continent.

Mesdames, Messieurs,

L'adoption internationale se réinvente dans un monde en mouvement. La confiance, la transparence et l'intérêt commun en sont renforcés. L'amour aussi, offert aux enfants qui, en Afrique ou en France, auront trouvé un cœur, un foyer pour les accueillir, et un avenir à bâtir.

À ces enfants, à leurs parents, auxquels vous apportez tant et qui doivent parfois attendre de longues années, je voudrais dédier ce proverbe africain : « Au bout de la patience, il y a le ciel ».

Je vous remercie."